

M A I R I E D E



DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2011

Compte-rendu affiché le : 7 décembre 2011

Date de transmission en Sous-Préfecture : 14 décembre 2011

N° 11-11-16

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2011

OBJET :

Création d'une passerelle sur la Coise au lieu-dit "Les Chambons" – Demande de subventions.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Julien GOUTAGNY

Membres présents à la séance : Jean Yves CHARBONNIER – Georges ROCHETTE – Ennemonde MURGUE – Gérard ESCALES - Muriel ORIOL – Gérard RIBOT – Marie-Claude LYONNET – Henri COMBE – Georgette DECULTIEUX – Claudette FAU – François BOUCHUT – Laurent SAFANJON – Jean-Paul GERENTES – Robert VIAELLE – Jacqueline ROLLAND – Odile CLAVIERES – Joëlle VILLEMAGNE – Marie-Claire SAMOUILLET – Catherine MAREY – Philippe DENIS – Johanne FOURNIER GERIN – Julien GOUTAGNY – Geneviève NIGAY - Thérèse BELGHITI – Alain RENAUDIER – Christian BECUWE – Mireille PAULET.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Frédéric PAILLAS à Christian BECUWE – Sophie DURY à Mireille PAULET.

| Informations sur l'accusé de réception | |
|--|-------------------------------|
| Envoyé à | Sous-Préfecture de Montbrison |
| le | 19/12/2011 |
| Accusé réception le | 19/12/2011 |
| Numéro de l'acte | 11-11-16 |



OBJET DE LA DELIBERATION :

**CREATION D'UNE PASSERELLE SUR LA COISE LIEU-DIT « LES CHAMBONS » -
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 12 mai 2011 par laquelle la commune s'est portée acquéreur d'une parcelle de terrain au lieu-dit « Les CHAMBONS ». Cette acquisition a été réalisée dans le but de permettre, suite à l'installation d'une passerelle, le franchissement de la Coise et de mailler les sentiers piétonniers des deux rives de la Coise.

Le devis, relatif à cette passerelle, du groupement conjoint SARL ESPACE PALLANDRE – GAILLARD RONDINO s'élève à 32 137 € HT.

Ce projet est présenté dans le cadre du deuxième contrat de rivière COISE sous le numéro d'action 131 du volet B4b, avec pour objectif de valoriser le potentiel récréatif des milieux aquatiques.

Cette opération peut bénéficier des aides publiques de la Région Rhône Alpes à hauteur de 30% et du Département de la Loire à hauteur de 20 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la réalisation d'une passerelle.
- **SOLLICITE** les aides de l'ensemble des financeurs dans le cadre du contrat de rivière pour la réalisation de cette opération : Région Rhône Alpes et Conseil Général.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication en Mairie
le*

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 13 décembre 2011.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.



| Informations sur l'accusé de réception | |
|--|-------------------------------|
| Envoyé à | Sous-Préfecture de Montbrison |
| le | 19/12/2011 |
| Accusé réception le | 19/12/2011 |
| Numéro de l'acte | 11-11-16 |